



Les déchets à déposer	Les déchets à ne pas déposer	Les déchets à déposer à un autre endroit
• Papier et carton • Plastiques • Verres • Déchets verts	• Déchets dangereux • Produits inflammables • Produits corrosifs • Produits toxiques • Produits explosifs • Produits réactifs • Produits radioactifs • Produits chimiques • Produits pharmaceutiques • Produits vétérinaires • Produits cosmétiques • Produits ménagers • Produits électroniques • Produits en métal • Produits en bois • Produits en tissu • Produits en cuir • Produits en caoutchouc • Produits en plastique dur • Produits en plastique mou • Produits en papier • Produits en carton	• Déchets dangereux • Produits inflammables • Produits corrosifs • Produits toxiques • Produits explosifs • Produits réactifs • Produits radioactifs • Produits chimiques • Produits pharmaceutiques • Produits vétérinaires • Produits cosmétiques • Produits ménagers • Produits électroniques • Produits en métal • Produits en bois • Produits en tissu • Produits en cuir • Produits en caoutchouc • Produits en plastique dur • Produits en plastique mou • Produits en papier • Produits en carton

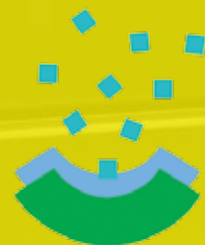
Ce qu'il ne faut pas mettre

Attention: les bacs sont à disposition de tous les habitants.

Nos conteneurs à plastique
se sont pas de verre à trier
**les petits
hommes verres.**

Ce n'est pas des déchets à déposer
dans le conteneur à plastique

Retrouvez les conseils de tri sur www.select-om.com



SELECT'OM

Faites-vous une fleur, triez mieux!

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS

2015

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU SELECT'OM

1.1. Données institutionnelles	6
1.2. Le territoire desservi par le Select'Om	7
1.3. Population et typologie d'habitat des communes adhérentes	8

2. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

2.1. Organisation de la collecte	11
2.2. La collecte en porte à porte	13
2.3. La collecte en Apport Volontaire	14
2.4. Les déchèteries	15
2.5. Synoptique des flux de déchets collectés par le Select'Om	18
2.6. Modes de traitement vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le Select'Om et valorisation réalisée	18
2.7. Localisation des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par le Select'Om	20
2.8. Mesures prises en faveur de la santé de l'homme et la protection de l'environnement	21

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Les coûts d'exploitation du service	24
3.2. Modalités de prise en charge des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en compte par le Select'Om	26
3.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	27
3.4. La décomposition des coûts par flux	28

4. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

4.1. Bilan sur le plan de prévention	32
4.2. Communication	34



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

NATURE DU SERVICE PUBLIC

Service public de prévention et de gestion
des déchets

TITULAIRE DE LA COMPETENCE :

S.M.I.C.T.O.M.M.E

(Syndicat Mixte pour la Collecte et le
Traitement des Ordures Ménagères de
Molsheim et Environs)

SIEGE

52 Route Industrielle de la Hardt
67120 MOLSHEIM

Tél. : 03.88.47.92.20 - Fax : 03.88.47.92.29

www.select-om.com - accueil@select-om.com

STATUT

Etablissement Public Local
Syndicat Mixte

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sera intégré au rapport d'activité de l'établissement dressé conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SELECTION



ACCES →
DECHETERIE

← ACCES
BUREAUX



1. PRÉSENTATION DU SELECT'OM

1. PRÉSENTATION DU SELECT'OM

1.1. Données institutionnelles

Depuis sa création en juin 1960, le Select'Om exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Il regroupe aujourd'hui cinq Communautés de communes :

- La Communauté de communes du Canton de Rosheim,
- La Communauté de communes des Coteaux de la Mossig,
- La Communauté de communes de La Porte du Vignoble,
- La Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig,
- La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Il est administré par un organe délibérant regroupant 138 délégués désignés par les cinq Communautés de communes.

L'organe exécutif est composé de six membres permanents, un Président et cinq Vice-présidents qui ont chacun en charge les problématiques liées à la gestion des déchets sur un territoire défini.



André AUBELÉ - Président



Guy HAZEMANN
3^{ème} Vice-président



Jean-Philippe HARTMANN
1^{er} Vice-président



Laurence JOST
4^{ème} Vice-présidente



Alain HUBER
2^{ème} Vice-président



Gilbert ECK
5^{ème} Vice-président

1. St-Blaise-la-Roche - 2. Blancherupt
3. Waldersbach - 4. Flexbourg
5. Dangolsheim - 6. Soultz-Les-Bains
7. Scharrachbergheim-Irmstett
8. Odratzheim - 9. Kirchheim



1.2. Le territoire desservi par le Select'Om

le Select'Om
COLLECTE, TRAITE
ET VALORISE LES
DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS DE

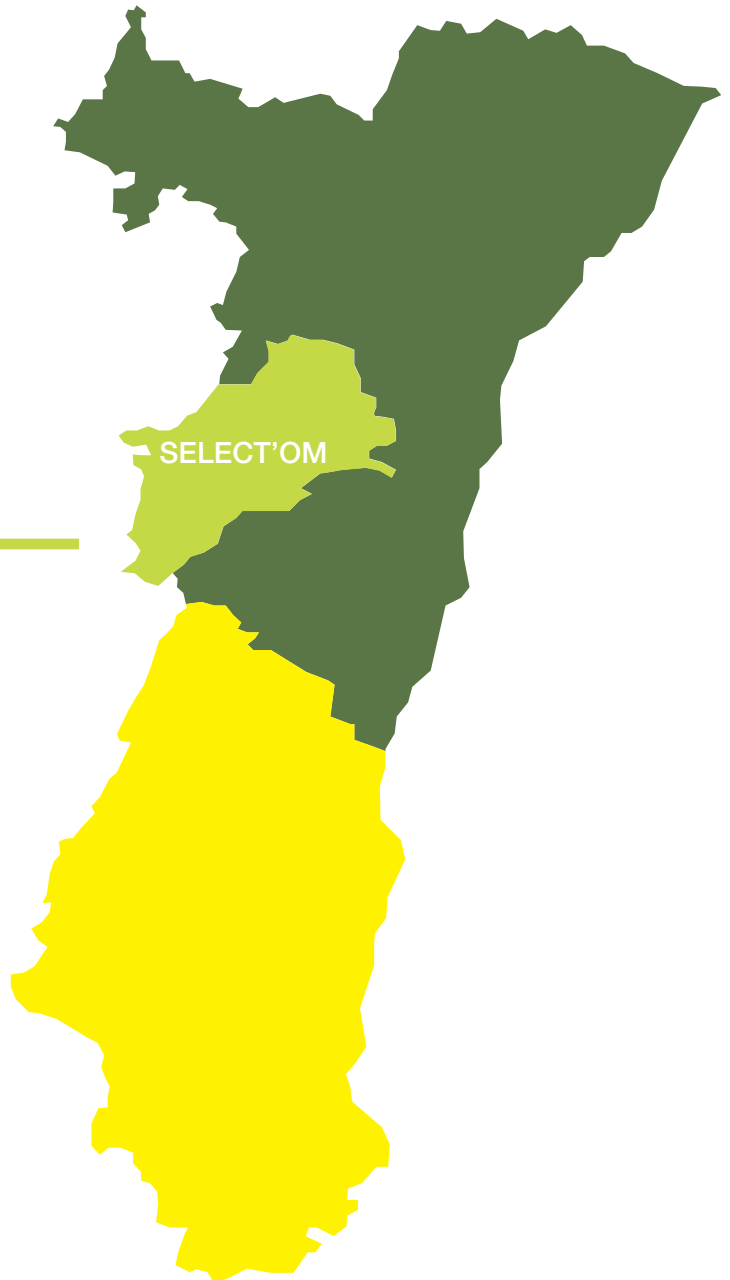
69

COMMUNES*

Soit

99 215

HABITANTS*

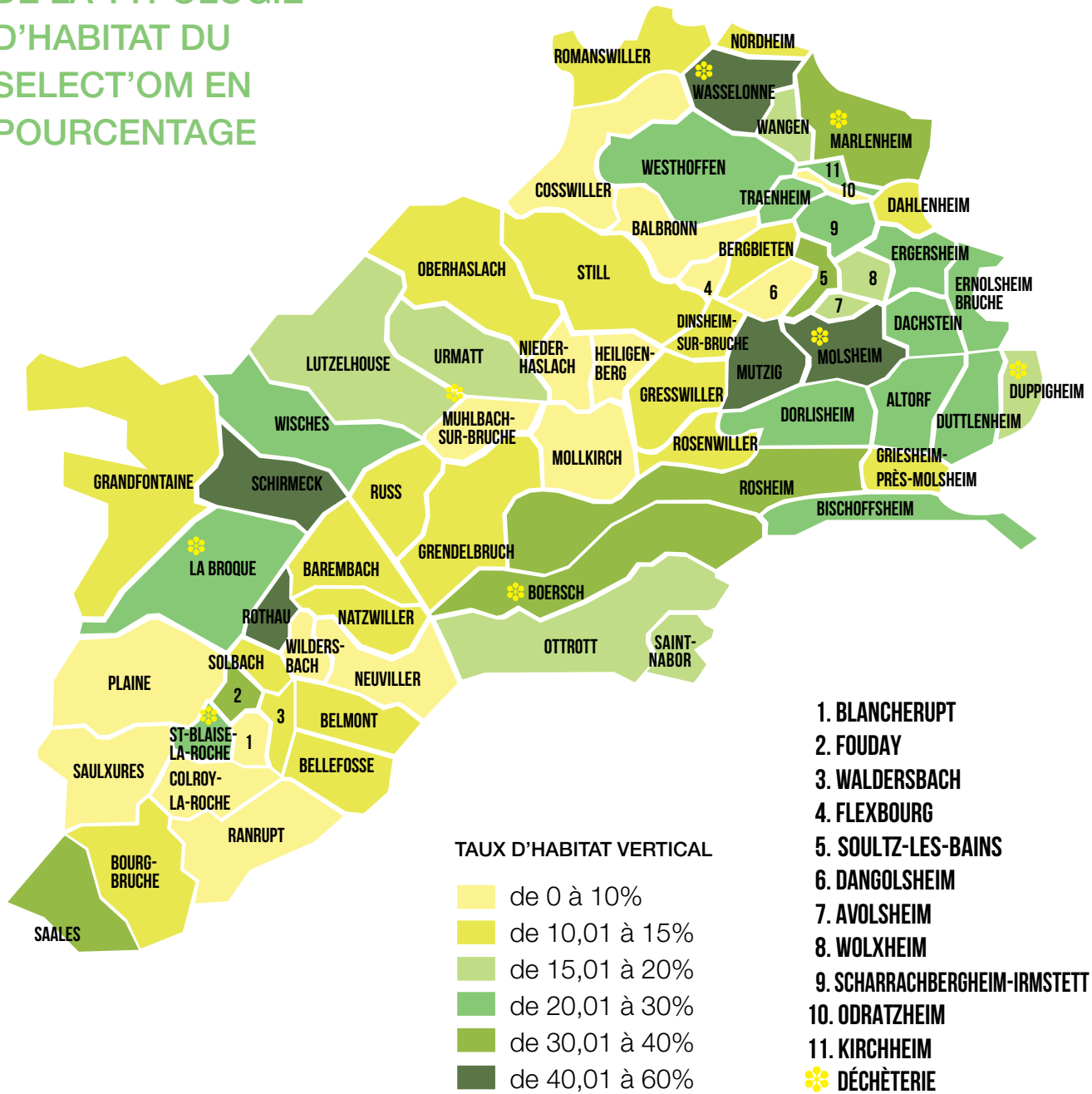


* À COMPTER DU 25 NOVEMBRE 2015

L'adhésion des 69 communes au Select'Om s'est échelonnée du 30 juin 1960, date de la création du syndicat, au 18 juillet 2003, date d'adhésion de la commune de Nordheim. Le périmètre du syndicat est ensuite resté identique jusqu'au 25 novembre 2015, date à laquelle la commune de Saint-Nabor a rejoint le Select'Om.

1.3. Population et typologie d'habitat des communes adhérentes

Cartographie DE LA TYPOLOGIE D'HABITAT DU SELECT'OM EN POURCENTAGE

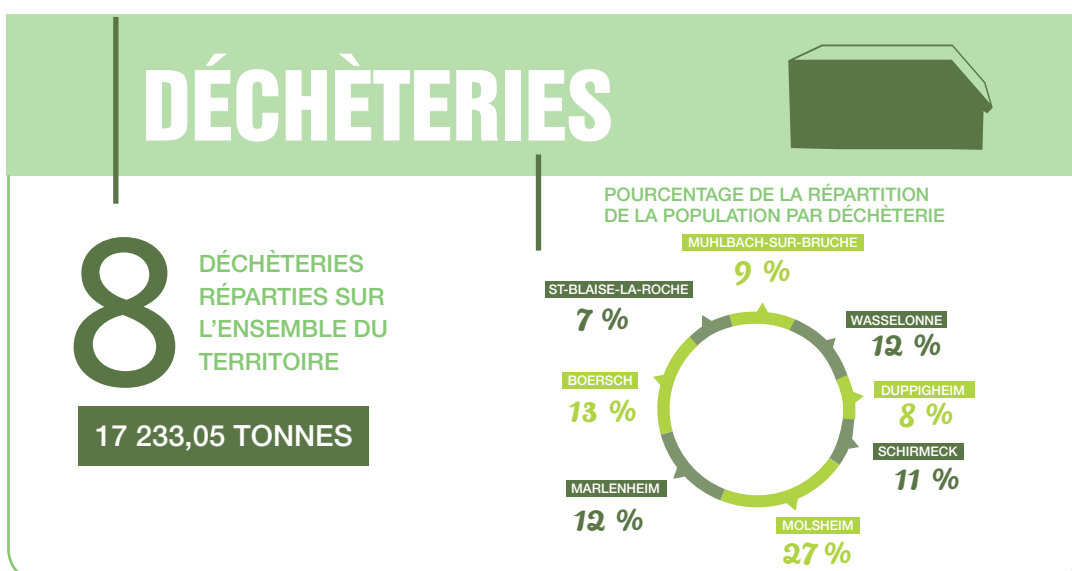
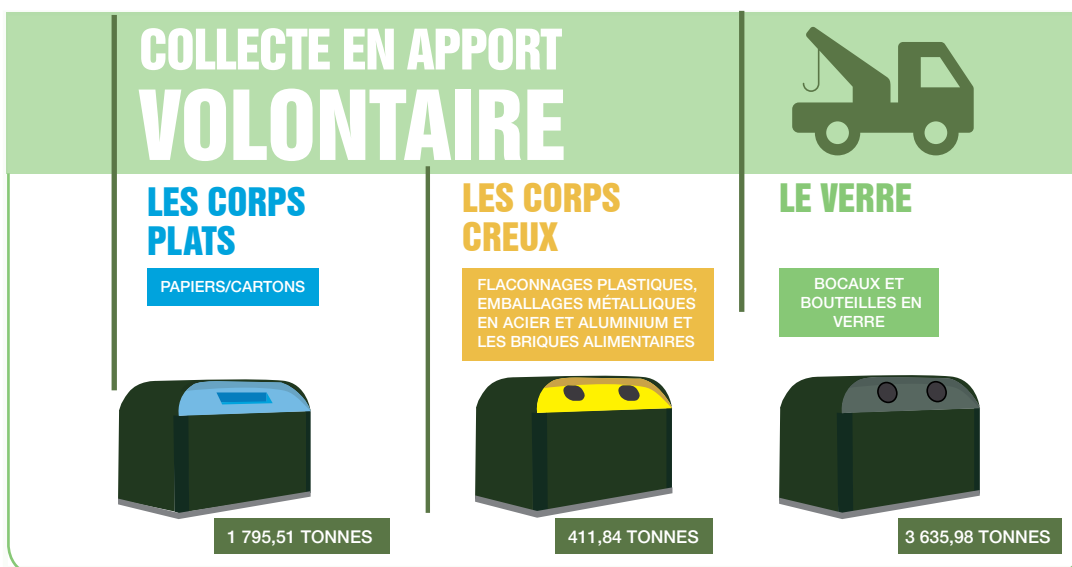
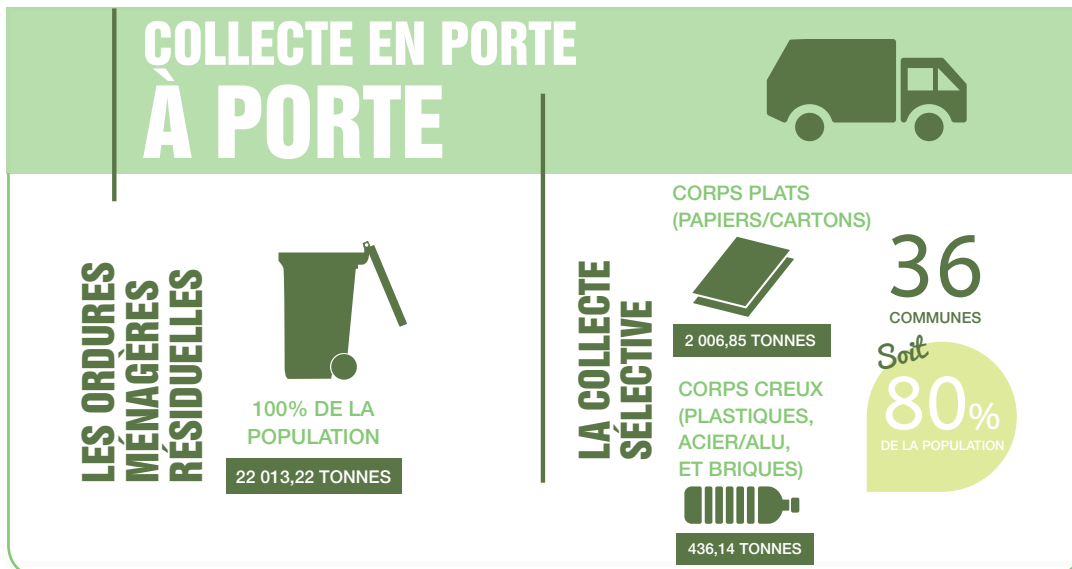




2. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

2. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

2.1. Organisation de la collecte



TONNAGES

ÉVOLUTION 2014-2015



TONNAGES COLLECTÉS

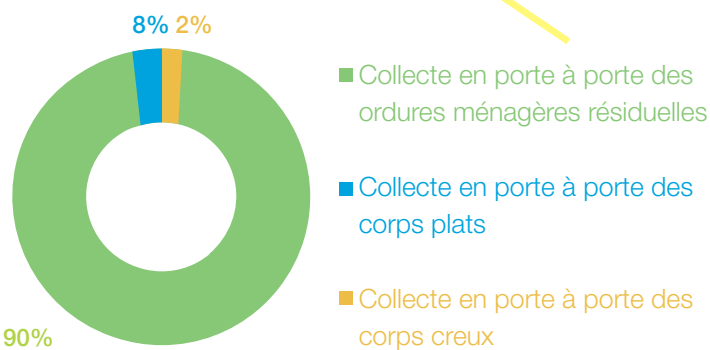
	TONNAGE ANNUEL			EN KG/HABITANT		
	2014	2015	variation	2014	2015	variation
COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	22 212,82	22 013,22	-0,90%	226,12	222,92	-1,42%
COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE	2 371,60	2 442,99	3,01%	30,49	30,92	1,41%
LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	5 357,67	5 843,33	9,06%	54,54	59,17	8,49%
LES DÉCHÈTERIES	19 888,68	17 233,05	-13,35%	202,46	174,51	-13,81%
DÉCHETS REPRIS PAR EMMAÛS	243,36	140,46	-42,28%	2,48	1,42	-42,74%
TOTAL COLLECTÉ	50 074,13	47 673,05	-4,80%	509,73	482,76	-5,29%

2.2. La collecte en porte à porte

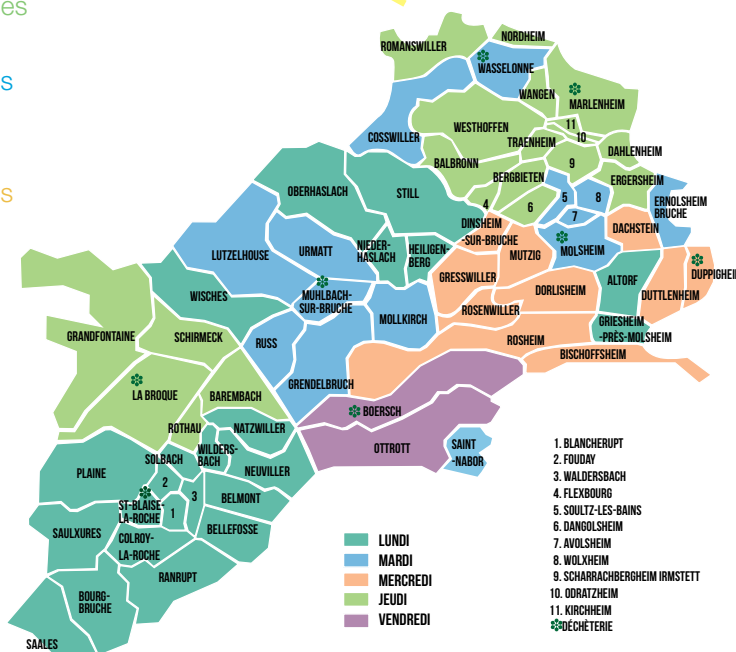
MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA COLLECTE

MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA COLLECTE	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	POPULATION DESSERVIE	KM PARCOURS DANS L'ANNÉE
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	Régie	Hebdomadaire	Bac vert	100%	333 742
COLLECTE SÉLECTIVE DES CORPS PLATS	Régie	Mensuelle	Bac bleu	80%	35 111
COLLECTE SÉLECTIVE DES CORPS CREUX	Régie	Mensuelle	Sac jaune	80%	25 642

Répartition des tonnages DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE



JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



liste DES COMMUNES BÉNÉFICIAIRE D'UNE COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE A PORTE

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| ALTORF | LUTZELHOUSE |
| AVOLSHEIM | MARLENHEIM |
| BISCHOFFSHEIM | MOLSHEIM |
| BOERSCH | MUTZIG |
| COSSWILLER | NIEDERHASLACH |
| DACHSTEIN | NORDHEIM |
| DANGOLSHEIM | OTTROTT |
| DINSHEIM-SUR-BRUCHE | ROMANSWILLER |
| DORLISHEIM | ROSHEIM |
| DUPPIGHEIM | ROTHAU |
| DUTTLENHEIM | RUSS |
| ERGERSHEIM | SAINT-NABOR |
| ERNOLSHEIM-BRUCHE | SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT |
| GRENDELBRUCH | SCHIRMECK |
| GRESSWILLER | SOULTZ-LES-BAINS |
| GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM | STILL |
| LA BROQUE | URMATT |
| | WASSELONNE |
| | WISCHES |

Actualité

Le 25 novembre 2015, la commune de Saint-Nabor a rejoint le Select'Om. Les ordures ménagères de ses 464 habitants sont collectées le mardi. Les saint-naborois bénéficient également d'une collecte sélective en porte à porte.

La collecte sélective en porte à porte a également été mise en place dans la commune de Dangolsheim à compter de mai 2015.



2.3. La collecte en Apport Volontaire

NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE

- ▶ Nombre de conteneurs corps plats (*papiers/cartons*) : **167** soit un conteneur pour **594** habitants
- ▶ Nombre de conteneurs corps creux (*plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires*) : **189** soit un conteneur pour **525** habitants
- ▶ Nombre de conteneurs verre : **231** soit un conteneur pour **430** habitants

Les conteneurs d'apport volontaire sont disposés dans toutes les communes du syndicat. La dotation et le positionnement sont déterminés en fonction des besoins de chaque commune.

Info clés

740 JOURNÉES DE COLLECTE PAR AN

COLLECTE APPORT VOLONTAIRE VERRE : **27 933 km parcourus**

COLLECTE APPORT VOLONTAIRE CORPS PLATS :

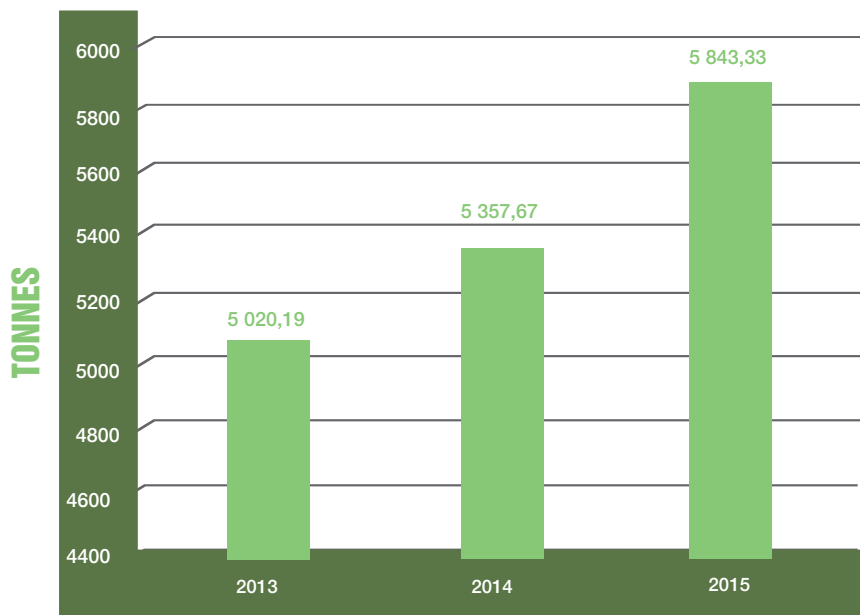
55 245 km parcourus

COLLECTE APPORT VOLONTAIRE CORPS CREUX :

22 233 km parcourus

TONNAGES COLLECTÉS	2013		2014		2015	
	Tonnage total	Kg/hab	Tonnage total	Kg/hab	Tonnage total	Kg/hab
APPORT VOLONTAIRE CORPS PLATS	1 563,66	16,00	1 648,63	16,78	1 795,51	18,18
APPORT VOLONTAIRE CORPS CREUX	331,90	3,69	365,82	3,72	411,84	4,17
APPORT VOLONTAIRE VERRE	3 124,63	31,97	3 343,22	34,03	3 635,98	36,82
<i>Total</i>	5 020,19	51,66	5 357,67	54,53	5 843,33	59,17

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE



Actualité

La mise en place des badges d'accès a conduit les usagers à réorienter en partie les emballages recyclables des déchèteries vers les points d'apport volontaire comme souhaité. Le but recherché était d'optimiser le rendement des collectes en apport volontaire tout en désengorgeant les déchèteries. Les tonnages collectés sur nos points d'apport volontaire ont progressé de 9% entre 2014 et 2015.



2.4. Les déchèteries

MODALITÉS D'ORGANISATION DES DÉCHÈTERIES

La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les usagers peuvent apporter certains de leurs déchets afin que ceux-ci soient réacheminés vers les filières de traitement adéquates (recyclage, valorisation,...). Les déchèteries sont considérées comme des installations classées pour la protection de l'environnement et donc soumises à une réglementation très stricte.

Le Select'Om dispose d'un réseau de huit déchèteries qui maillent aujourd'hui son territoire, offrant ainsi une déchèterie pour 12 402 habitants.

Les déchèteries sont devenues un acteur majeur dans la collecte des déchets puisqu'elles permettent aujourd'hui de collecter 17 233,05 tonnes dont 64% sont recyclées. Les huit déchèteries sont exploitées en régie par le personnel du Select'Om qui en assure le gardiennage et le vidage des bennes.



DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

TONNAGES	2014	2015	VARIATION
AMPOULES & TUBES	2,34	2,06	-11,97%
BATTERIES	38,30	35,93	-6,19%
BOIS	2 847,20	2 608,60	-8,38%
CAPSULES NESPRESSO	8,59	8,05	-6,29%
DÉCHETS ENFOUIS	503,63	412,32	-18,13%
DEEE	741,48	706,87	-4,67%
DMS	54,00	54,06	0,11%
ENCOMBRANTS	2 433,82	2 145,34	-11,85%
FERRAILLES	986,88	992,35	0,55%
GRAVATS	5 228,33	4 446,35	-14,96%
HUILES MINÉRALES	36,63	36,63	0,00%
HUILES VÉGÉTALES	9,10	10,16	11,65%
MEUBLES	0,00	36,22	NA
PAPIERS-CARTONS	1 252,90	1 012,00	-19,23%
PLASTIQUES	143,90	110,17	-23,44%
PLÂTRE	477,71	463,56	-2,96%
PNEUS	30,12	37,09	23,14%
RADIOGRAPHIE	0,72	0,00	-100,00%
VÉGÉTAUX	4 293,32	3 521,50	-17,98%
VERRE	799,72	593,80	-25,75%
TOTAL	19 888,69	17 233,05	-13,35%

Actualité

En 2015, 4 989 bennes ont été vidées, ce qui correspond à 187 488 km effectués par les camions du syndicat.



MODALITÉS D'ACCUEIL

LES DÉCHÈTERIES ACCUEILLENT LES USAGERS RÉSIDANT SUR LE TERRITOIRE DU SELECT'OM SELON LES HORAIRES SUIVANTS :

LOCALISATION ET JOURS D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES EN 2015

LOCALISATION	MISE EN SERVICE	JOURS D'OUVERTURE
BOERSCH Zone artisanale	octobre 1991	mercredi (journée) - vendredi (après-midi) samedi (journée)
DUPPIGHEIM Avenue de la gare	septembre 1993	mardi (journée) - samedi (journée)
MARLENHEIM Rue de l'Usine	décembre 1992	mardi (après-midi) - jeudi (journée) samedi (journée)
MOLSHEIM Route Industrielle de la Hardt	octobre 1991	mardi (journée) - mercredi (journée) - jeudi (journée) - vendredi (après-midi) - samedi (journée)
MUHLBACH-SUR-BRUCHE Rue de la Gare	novembre 1996	mardi (après-midi) - jeudi (journée) - samedi (journée)
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE Route de Poutay	novembre 1996	jeudi (journée) - samedi (journée)
SCHIRMECK-LA BROQUE Route du Donon	juillet 1999	mercredi (journée) - samedi (journée)
WASSELONNE Rue du Hohengoelt	novembre 1996	mercredi (journée) - samedi (journée)

Les déchèteries SONT OUVERTES :

- ▶ Période hivernale : de 9h-12h // 14h-17h
Période estivale : de 8h30-12h // 14h-17h30
- ▶ L'après-midi de 13h-19h
- ▶ Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries tous les jours, excepté le samedi

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

CORRÉLATION ENTRE LE NOMBRE DE VISITES ET LES TONNAGES DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE



NOMBRE D'ENTRÉES EN DÉCHÈTERIES EN 2015

BOERSCH	27 185	14,20%
DUPPIGHEIM	17 158	8,96%
MARLENHEIM	25 582	13,36%
MOLSHEIM	54 789	28,61%
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	19 852	10,37%
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	8 975	4,69%
SCHIRMECK	18 780	9,80%
WASSELONNE	19 165	10,01%
Total	191 486	100%

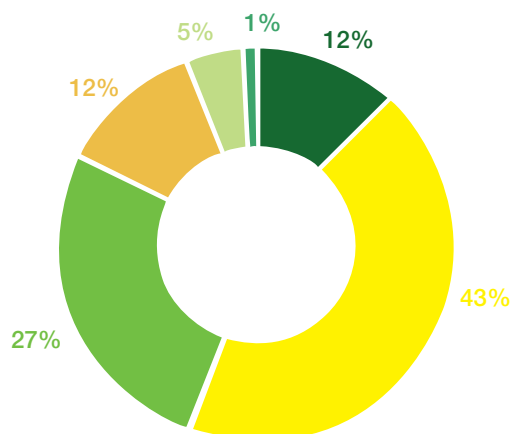
Info

La fréquentation des déchèteries connaît une saisonnalité très marquée, avec deux pics de fréquentation au printemps et à l'automne. Le poids moyen déposé en déchèterie par visite est de 87 kg.



Nombre de visites en déchèterie par usager

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015



- 0 passage
- 1 à 5 passages
- 6 à 11 passages
- 12 à 17 passages
- 18 à 23 passages
- 24 passages et plus



Actualité

2015 est la première année pleine de fonctionnement du système de contrôle des accès mis en place fin 2014. Celui-ci a permis de réguler de façon significative la fréquentation des déchèteries. La qualité de l'accueil réservé aux usagers s'en est trouvée considérablement améliorée. Fin 2015, plus de 33 000 badges ont été distribués.



PARTENARIAT SELECT'OM – EMMAÜS

DEPUIS LE 13 OCTOBRE 2009,
LE SELECT'OM ET EMMAÜS AGISSENT EN PARTENARIAT EN FAVEUR DU RÉEMPLOI.

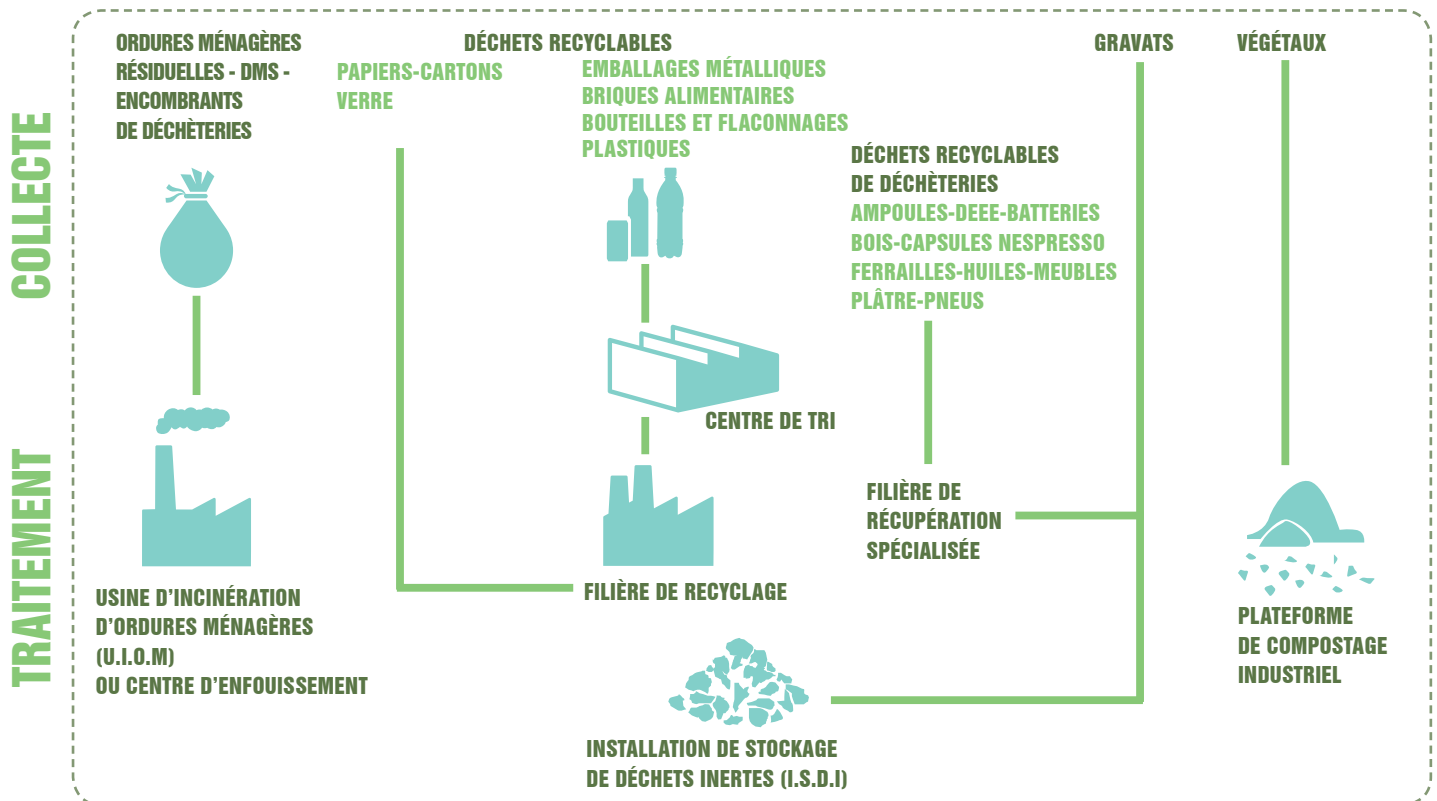
Les compagnons d'Emmaüs Centre Alsace se déplacent sur le territoire du Select'Om afin de collecter les objets et meubles réutilisables. Le Select'om prend en charge à ce titre les déchets issus de ce processus de valorisation.

Au titre de 2015, les tonnages suivants ont été éliminés :

- ▶ Encombrants : 140,46 tonnes



2.5. Synoptique des flux de déchets collectés par le Select'Om



2.6. Modes de traitement vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le Select'Om et valorisation réalisée

INCINÉRATION

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES		VARIATION PAR TONNAGE	TONNAGE PAR HABITANT (KG)		VARIATION PAR HABITANT
	2014	2015		2014	2015	
ORDURES MÉNAGÈRES	13 099,26	11 443,64	-12,64%	133,34	115,88	-13,09%
DÉCHETS DIVERS DE DÉCHÈTERIES	2 574,94	2 285,80	-11,23%	26,21	23,15	-11,67%
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	54,00	54,06	0,11%	0,55	0,55	0%
TOTAL ANNUEL INCINÉRÉ	15 728,20	13 783,50	-12,36%	160,11	139,58	-12,82%
	soit 27%	soit 29%	du tonnage total collecté			

ENFOUISSEMENT

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES		VARIATION PAR TONNAGE	TONNAGE PAR HABITANT (KG)		VARIATION PAR HABITANT
	2014	2015		2014	2015	
ORDURES MÉNAGÈRES	9 113,56	10 569,58	15,98%	92,77	107,03	15,37%
GRAVATS	4 007,20	3 540,53	-11,65%	40,79	35,85	-12,11%
DÉCHETS ULTIMES	503,63	412,32	-18,13%	5,13	4,18	-18,52%
TOTAL ANNUEL ENFOUI	13 624,39	14 522,43	6,59%	138,69	147,06	6,04%
	soit 31%	soit 30%	du tonnage total collecté			

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES		VARIATION PAR TONNAGE	TONNAGE PAR HABITANT (KG)		VARIATION PAR HABITANT
	2014	2015		2014	2015	
BOIS	1 474,72	0,00	-100%	15,01	0,00	-100%
TOTAL ANNUEL DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	1 474,72	0,00	-100%	15,01	0,00	-100%
	soit 3%	soit 0%	du tonnage total collecté			

RECYCLAGE

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES		VARIATION PAR TONNAGE	TONNAGE PAR HABITANT (KG)		VARIATION PAR HABITANT
	2014	2015		2014	2015	
AMPOULES & TUBES	2,34	2,06	-11,97%	0,0238	0,0209	-12,18%
BATTERIES	38,30	35,93	-6,19%	0,39	0,36	-7,69%
BOIS	1 474,72	2 608,60	76,89%	15,01	26,42	76,02%
CAPSULES NESPRESSO	8,59	8,05	-6,29%	0,087	0,081	-6,90%
DEEE	741,48	706,87	-4,67%	7,55	7,16	-5,17%
FERRAILLES	986,88	992,35	0,55%	10,05	10,05	0%
GRAVATS	1 221,13	905,82	-25,82%	12,43	9,17	-26,23%
HUILES MINÉRALES	36,63	36,63	0%	0,37	0,37	0%
HUILES VÉGÉTALES	9,10	10,16	11,65%	0,09	0,10	11,11%
MEUBLES	0,00	36,22	NA	0,00	0,37	NA
PAPIERS-CARTONS	4 870,99	4 814,36	-1,16%	49,58	48,75	-1,67%
PLASTIQUES	911,86	958,15	5,08%	9,28	9,70	4,53%
PLÂTRES	477,71	463,56	-2,96%	4,86	4,69	-3,50%
PNEUS	30,12	37,09	23,14%	0,31	0,38	22,58%
RADIOGRAPHIE	0,72	0,00	-100,00%	0,01	0,00	-100,00%
VÉGÉTAUX	4 293,32	3 521,50	-17,98%	43,70	35,66	-18,40%
VERRE	4 142,94	4 229,78	2,10%	42,17	42,83	1,57%
TOTAL ANNUEL DE VALORISATION MATIÈRE	19 246,83	19 367,13	0,63%	195,91	196,11	0,10%
	soit 39%	soit 41%	du tonnage total collecté			

TOTAL

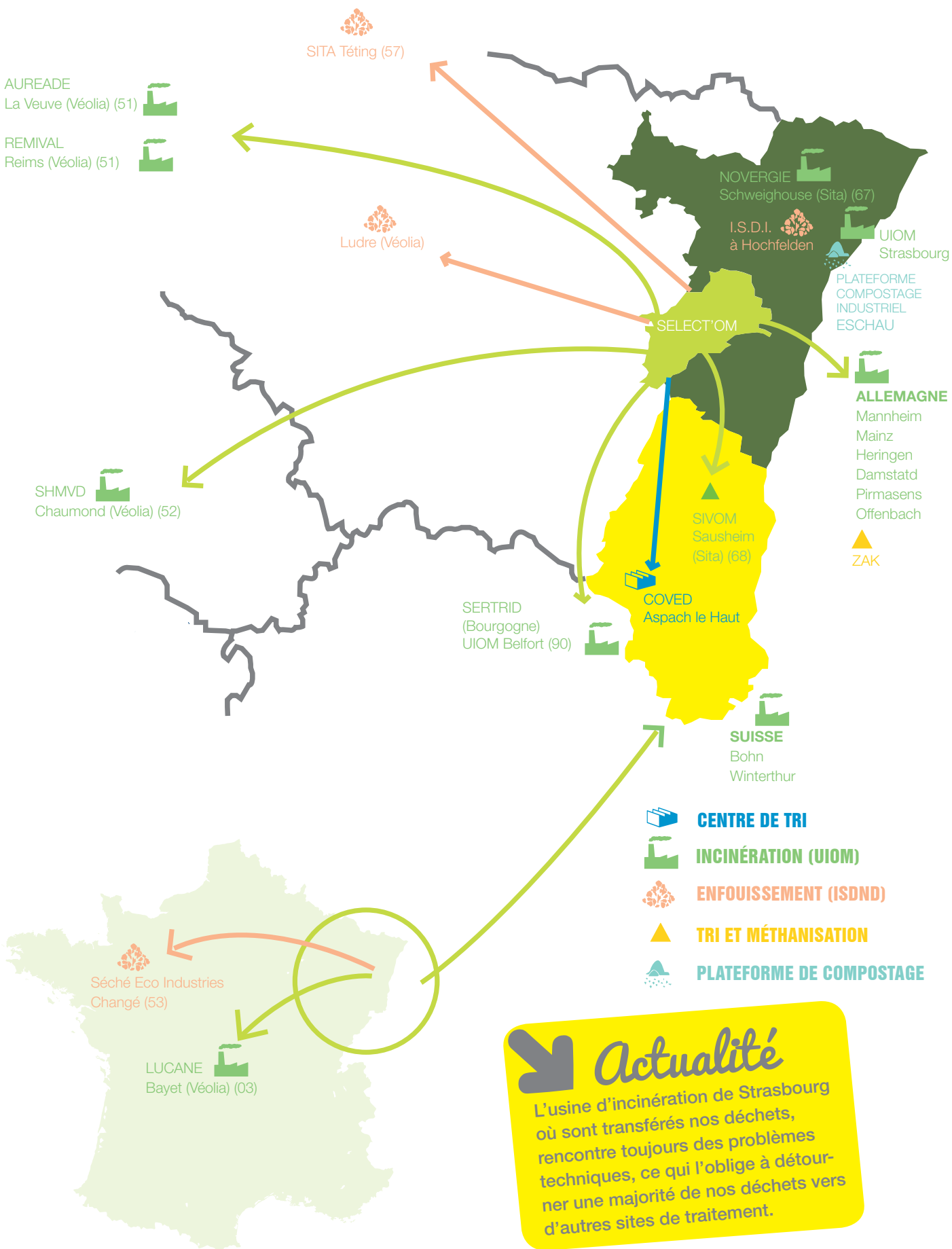
	TONNAGES		VARIATION PAR TONNAGE	TONNAGE PAR HABITANT (KG)		VARIATION PAR HABITANT
	2014	2015		2014	2015	
TOTAL ANNUEL	50 074,13	47 673,05	-4,80%	509,73	482,76	-5,29%



Objectif 2020 fixé par la loi relative à transition énergétique pour la croissance verte : 55% de valorisation des déchets non dangereux non inertes.
A fin 2015, le taux de valorisation atteint par le syndicat est de 43%.



2.7. Localisation des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par le Select'Om



2.8. Mesures prises en faveur de la santé de l'homme et la protection de l'environnement

les mesures

MISES EN OEUVRE

- ▶ La mise en œuvre du réseau de maillage des déchèteries s'est traduite par la suppression successive de l'ensemble des décharges sauvages et des dépôts d'ordures sur le territoire du syndicat.
- ▶ Depuis 2009, le Select'Om a mis en place une collecte semestrielle des déchets ménagers spéciaux dans chaque déchèterie du territoire. Ces produits fortement toxiques sont désormais collectés et traités de façon à limiter leur impact sur la santé de l'homme et l'environnement. Cette collecte a également intégré depuis 2010 les pneus qui représentaient jusqu'alors une part importante des dépôts sauvages dans la nature.
- ▶ Une opération de promotion du compostage individuel est engagée sur notre territoire depuis 2009. Cette opération a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des usagers à la pratique du compostage. En effet, ce procédé permet de réduire les déchets des usagers tout en obtenant un engrais de qualité. De nombreuses réunions théoriques et pratiques ont ainsi été organisées sur le territoire.





3. LES INDICATEURS FINANCIERS

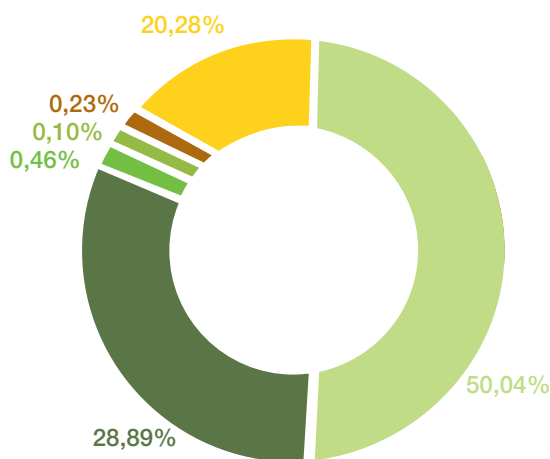
3. LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Les coûts d'exploitation du service

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES LIÉES AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS DU SERVICE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

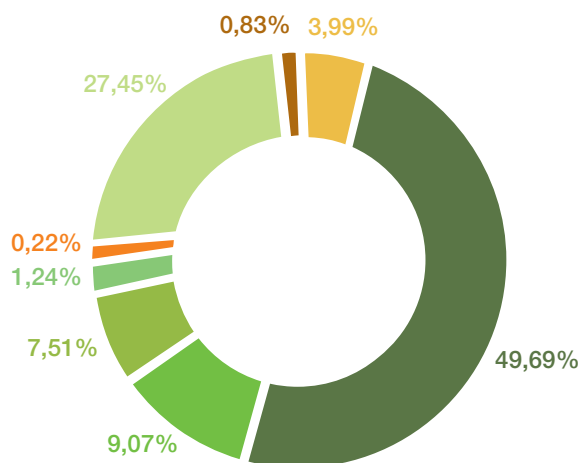


DÉPENSES

MONTANT EN €

Charges à caractère général	4 574 820,83 €
Charges de personnel	2 640 960,17 €
Autres charges de gestion courante	42 080,89 €
Charges financières	9 008,95 €
Charges exceptionnelles	21 429,11 €
Amortissements	1 853 652,37 €
TOTAL	9 141 952,32 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

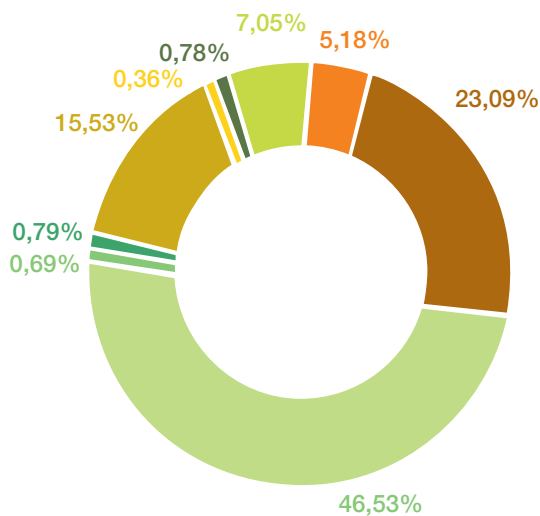


RECETTES

MONTANT EN €

Atténuations de charges	114 880,55 €
Ventes de produits	552 598,13 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	6 884 182,00 €
Redevance spéciale	1 257 070,96 €
Subventions/soutiens des Eco-organismes	1 040 019,47 €
Produits exceptionnels	30 486,34 €
Amortissements des subventions d'investissement	172 821,75 €
Excédent d'exploitation reporté de 2014	3 802 372,78 €
TOTAL	13 854 431,98 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES	MONTANT EN €
Apport volontaire	51 078,00 €
Déchèteries	227 786,94 €
Flotte	459 064,04 €
Logiciels	6 808,51 €
Matériel de bureau et d'informatique	7 777,17 €
Nouveau siège	153 183,37 €
Petit équipement	3 566,90 €
Travaux sur siège actuel	7 693,63 €
Remboursement emprunt	69 531,77 €
TOTAL	986 490,33 €



INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

MONTANT DES AIDES REÇUES DES ORGANISMES AGRÉÉS				MONTANT DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	MONTANT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Eco-Emballages	OCAD3E	ECOFOLIO	ECO MOBILIER	Conseil Général (subvention compostage 2015)	Région Alsace (construction du nouveau siège)	ADEME (broyeurs et modernisation des déchèteries St Blaise et Boersch)	
878 345,09	43 055,61	109 377,15	7 225,36	2 016,26	50 000,00	44 942,37	
1 038 003,21				2 016,26	94 942,37		
MONTANT DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION (HORS ORGANISMES AGRÉÉS)							
Papiers & cartons	Verre ménager	Ferrailles	Batteries	Plastiques	Acier / aluminium / ELA	Huiles végétales	Huiles minérales
205 932,96	94 652,69	80 911,80	11 865,80	105 214,52	17 170,61	2 139,00	915,75
518 803,13							

MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le financement du syndicat se fait via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe figure sur l'avis de la taxe foncière et est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale des locaux et du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) voté chaque année.


Le Select'Om vote un taux unique pour l'ensemble de son territoire. Le taux est de 7,69% pour l'année 2015.

Les usagers autres que les ménages sont assujettis à la redevance spéciale dont le montant est déterminé en fonction du service rendu par la collectivité, c'est-à-dire en fonction de la nature et de la quantité des déchets pris en charge par le Select'Om. Les tarifs sont votés annuellement par le Comité Directeur.

3.2. Modalités de prise en charge des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en compte par le Select'Om

La réglementation (article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que l'élimination des déchets des professionnels assimilables aux déchets ménagers soit assurée par une redevance spéciale. Cette redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Par conséquent, pour la facturation des déchets que les usagers autres que les ménages présentent à la collecte, ces derniers sont assujettis à la redevance spéciale sur la base d'un décompte semestriel établi en fonction du nombre d'enlèvement et selon le volume du ou des conteneurs présentés et des apports en déchèteries. Pour les petites quantités, un forfait minimum a été mis en place à compter de l'année 2015.



Tarifs 2015 applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Conformément à la Délibération n° 037/05/2014 du Comité Directeur en date du 4 novembre 2014, les tarifs des prestations réalisées par le Select'Om s'établissent comme suit pour 2015 :

Enlèvement de bacs

Bacs à ordures ménagères :

- bac de 120 l : 4,25 € par enlèvement
- bac de 240 l : 8,50 € par enlèvement
- bac de 750 l : 25,44 € par enlèvement

Bacs à papiers/flaconnages plastiques :

- bac de 120 l : 1,36 € par enlèvement
- bac de 240 l : 2,72 € par enlèvement
- bac de 750 l : 8,10 € par enlèvement

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 1,47 €/km roulé soit 2,94 €/km de distance entre le circuit de collecte et le point à collecter

Enlèvement de conteneurs privés sur le circuit de collecte

Conteneurs papier/plastique/verre :

- 3 m³ : 26,80 € par enlèvement
- 4 m³ : 35,74 € par enlèvement
- location d'un conteneur : 127,35 €/an

Surcoût de collecte pour un enlèvement hors du circuit habituel de collecte :

- 0,93 €/km roulé soit 1,86 €/km de distance entre le circuit de collecte et le point à collecter

Apports en déchèteries

Nature des déchets acceptés	Prix par unité de m ³ de matériaux réceptionnés
Déchets incinérables de moins de 80 cm	18,97 €
Déchets divers de plus de 80 cm et broyés	27,88 €
Déchets divers enfouis et gravats souillés	34,43 €
DEEE	2,24 €
Gravats propres	8,93 €
Bois	11,15 €
Ferrailles	2,24 €
Lampes	2,24 €
Papiers – cartons	6,70 €
Plâtre	36,76 €
Plastique (bouteilles et flaconnages)/Emballages pour liquide alimentaire et emballages métalliques	31,23 €
Végétaux	11,15 €
Verre (flacons – bouteilles)	6,70 €

ATTENTION, A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2015, FORFAIT ANNUEL MINIMUM DE FACTURATION DE 120 €

La redevance spéciale EN CHIFFRES :

- ▶ Nombre de clients : 2 201 en 2015
- ▶ Nombre de clients qui bénéficient de la collecte en porte à porte (ordures ménagères et/ou collecte sélective) : 1 315
- ▶ Nombre de clients utilisant la déchèterie : 1 005
- ▶ Nombre de clients qui louent un conteneur : 26
- ▶ Montant de la redevance spéciale : 1 257 070,96 € répartis comme suit :
 - 1 199 763,91 € (porte à porte),
 - 48 867,27 € (déchèterie),
 - 8 439,78 € (prestations annexes).

3.3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

NOM DE L'ENTREPRISE	GROUPE AFFILIÉ	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ECHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS EN K€ TTC	EVOLUTION N/N-1
ALSADIS		Collecte et traitement des DMS	Marché public	31/12/2015	67	-2,90%
COVED	Groupe SAUR	Tri des corps creux	Marché public	31/12/2015	345	5,83%
RITLENG REVALORISATION		Traitement des déchets à base de plâtre	Marché public	31/12/2015	45	-2,17%
RITLENG REVALORISATION		Traitement des gravats	Marché public	31/12/2015	1	-50,00%
SENEVAL	Groupe Sèche Environnement	Incinération des déchets	Marché public	31/12/2016	2 491	-2,50%
ALPHA ALSACIENNE DE PROPRETE	Groupe VEOLIA	Enfouissement des déchets ultimes	Marché public	31/12/2015	65	-12,16%
ALPHA ALSACIENNE DE PROPRETE	Groupe VEOLIA	Broyage et transport des encombrants de déchèteries à destination de l'usine d'incinération	Marché public	31/12/2015	43	-36,76%
ALPHA ALSACIENNE DE PROPRETE	Groupe VEOLIA	Stockage et chargement du verre	Marché public	31/12/2015	39	2,63%
ALPHA ALSACIENNE DE PROPRETE	Groupe VEOLIA	Traitement des déchets de bois	Marché public	31/12/2017	69	-12,66%
ALPHA ALSACIENNE DE PROPRETE	Groupe VEOLIA	Traitement des gravats	Marché public	31/12/2015	20	-9,09%
ALPHA ALSACIENNE DE PROPRETE	Groupe VEOLIA	Traitement des déchets végétaux	Marché public	31/12/2017	103	-20,16%
ALPHA ALSACIENNE DE PROPRETE	Groupe VEOLIA	Transfert et conditionnement des papiers	Marché public	31/12/2017	56	64,71%
ALPHA ALSACIENNE DE PROPRETE	Groupe VEOLIA	Mise en balle des papiers cartons	Marché public	31/12/2017	48	-44,83%
ALPHA ALSACIENNE DE PROPRETE	Groupe VEOLIA	Transfert et transport des ordures ménagères	Marché public	31/12/2017	11	266,67%

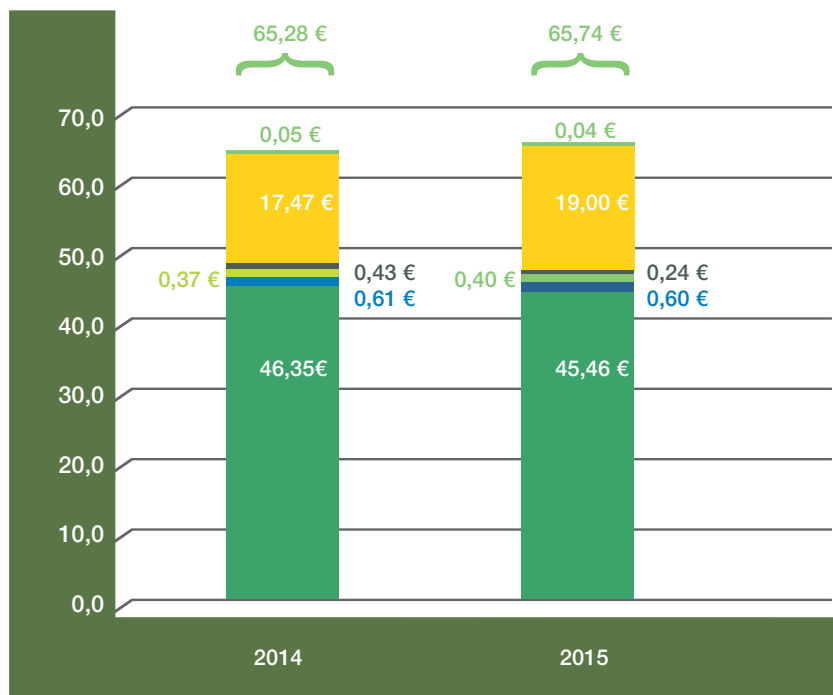
Total

3 403

-3,65%

3.4. La décomposition des coûts par flux

Le coût aidé du service de gestion et de prévention des déchets est de 65,74 € par habitant en 2015 contre 65,28 € en 2014. Il se décompose comme suit :



Le coût aidé est l'ensemble des charges notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code l'environnement et les aides publiques.

- ENCOMBRANTS (EMMAÜS)
- DECHETERIE
- FIBREUX (CORPS PLATS)
- NON FIBREUX (CORPS CREUX)
- VERRE
- ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les recettes LIÉES AUX SUBVENTIONS

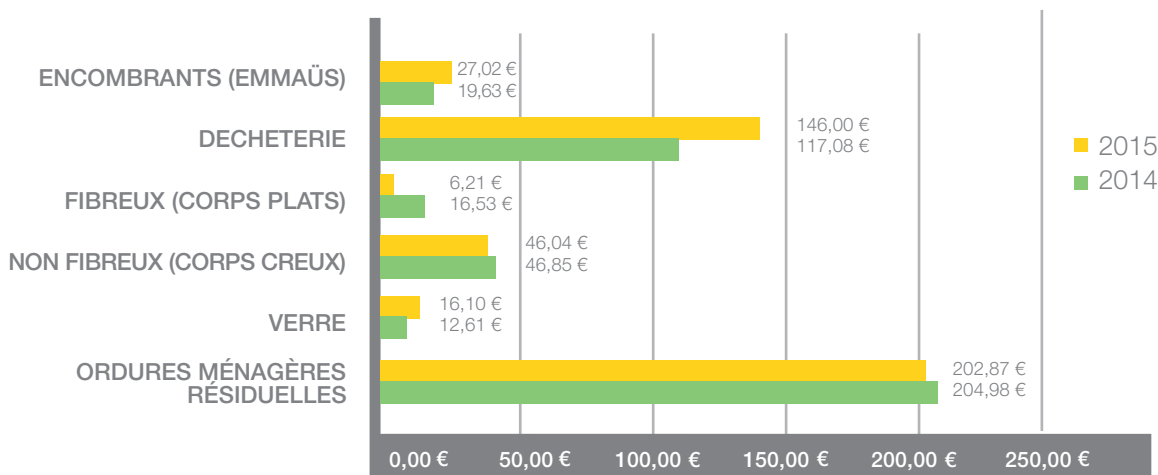
des éco-organismes et aux ventes de matériaux à recycler permettent de faire diminuer le coût de revient des services de collecte sélective.



MONTANT GLOBAL DES COÛTS AIDÉS PAR FLUX DE DÉCHETS

	2014	2015	VAR
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	4 553 134 €	4 465 716 €	-1,92%
VERRE	42 171 €	58 523 €	38,78%
NON FIBREUX	35 982 €	39 041 €	8,50%
FIBREUX	59 804 €	23 625 €	-60,50%
DECHETERIE	1 716 458 €	1 866 877 €	8,78%
ENCOMBRANTS (EMMAÛS)	4 770 €	3 783 €	-20,69%
COÛT AIDÉ TTC	6 412 319 €	6 457 565 €	0,71%

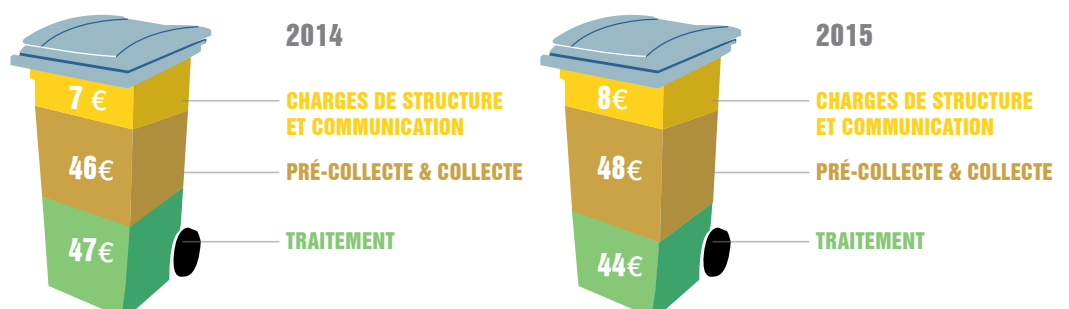
COÛT AIDÉ PAR FLUX DE DÉCHETS EN € TTC PAR TONNES



COÛT HT PAR ÉTAPES TECHNIQUES TOUS FLUX CONFONDUS

	2014	2015	VAR
COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	2 000 629 €	1 896 285 €	-5%
INCINÉRATION-ÉNERGIE	2 094 056 €	2 031 927 €	-3%
COLLECTE DECHETERIES	811 495 €	945 648 €	17%
TRANSPORT/TRAIEMENT DECHETERIES	781 810 €	628 071 €	-20%
CHARGES DE STRUCTURE	468 936 €	520 746 €	11%
AUTRES POSTES DE CHARGES	1 530 409 €	1 401 105 €	-8%
Total	7 687 335 €	7 423 781 €	-3%

LORSQUE LA COLLECTIVITÉ PERÇOIT **100 euros**, ELLE LES UTILISE COMME SUIT :





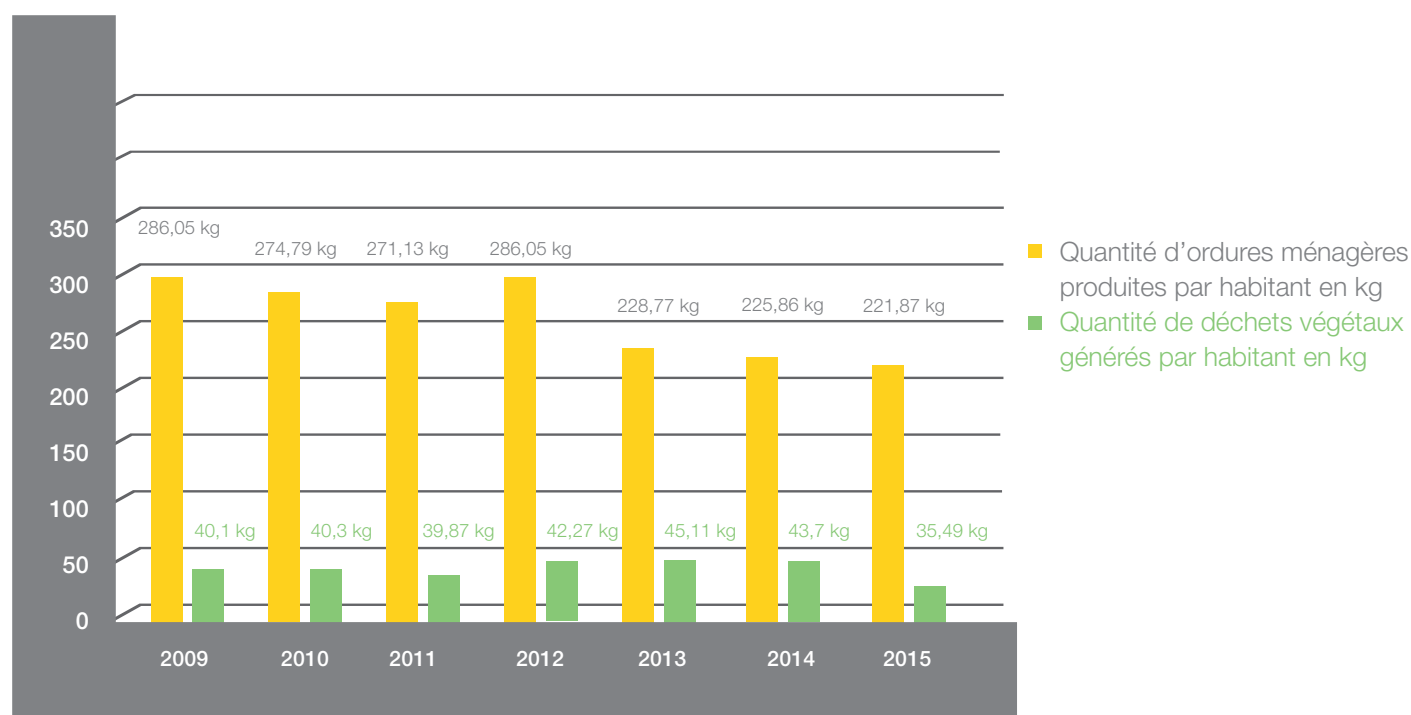
4. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

4. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

4.1. Bilan sur le plan de prévention

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs de réduction à la source des déchets des ménages. Le Select'om a mis en place un programme de prévention visant à réduire à la source les quantités de déchets produits par les habitants du territoire et augmenter les quantités de déchets recyclés. Les actions entreprises par le Select'om portent leurs fruits : les quantités de déchets produits par habitants ont réduit de façon significative depuis 2009.

Poids en kg des ordures ménagères et des déchets végétaux collectés par an et par habitant



L'année 2015 a vu une baisse significative des tonnages de déchets végétaux déposés en déchèteries. Cette baisse s'explique par la sécheresse qui a réduit les quantités de déchets végétaux déposés par les particuliers en déchèterie. Nous pouvons noter effectivement que les tonnages apportés durant les mois de juillet, août et septembre, qui, traditionnellement représentent 35% des apports annuels, ont diminué de 40% en 2015 par rapport aux tonnages de 2014. D'autre part, la mise en place du système de contrôle des accès en déchèteries, via un badge limitant le nombre d'entrée « gratuites » à 24 passages par an, a pu inciter les usagers à mettre en œuvre les pratiques de compostage et de mulching mises en avant par le Select'Om. Les services du Select'Om ont maintenu leur programme de promotion du compostage individuel visant à réduire les apports de déchets verts en déchèteries. En 2015, 21 réunions ont été organisées sur les thématiques du compostage et du jardinage au naturel, auxquelles ont participé plus de 300 personnes.



Parallèlement, un programme de sensibilisation à l'attention des agents communaux et des élus en charge des espaces verts des différentes communes a été initié en 2012. Cette action a pour objectif la formation des agents communaux et des élus en charge des déchets verts à une gestion dite intégrée des déchets verts des communes. Cette formation aborde les thèmes de la tonte, du broyage et du compostage, appliqués à une commune, sous un angle plus écologique. Cette pratique permet une gestion interne des déchets ayant un impact environnemental positif et engageant moins de frais pour la collectivité.

Les objectifs

DE CETTE FORMATION PRATIQUE SONT

- ▶ de créer de la cohésion entre les agents communaux et les élus autour d'une même thématique
- ▶ d'approfondir les techniques présentées lors des formations théoriques et de les découvrir en pratique
- ▶ d'échanger et de demander des conseils



Ce cycle de formation pratique a été mis en place dans

4 DES 5 COMMUNAUTÉS

de commune du territoire en 2015.

PLUS DE 28 PERSONNES

ont participé aux formations pratiques représentant ainsi

PLUS DE 18 COMMUNES



Actualité

Dans le cadre de la promotion des thématiques du compostage et du jardinage au naturel, le Select'Om met à disposition des communes qui le souhaitent un broyeur de branches.



4.2. Communication

Afin de promouvoir le tri, la prévention des déchets, le Select'Om a développé de nombreux outils de communication :

OUTILS

DE COMMUNICATION

- Site internet
- Calendrier de collecte
- Guide du tri
- Mini guide du tri
- Affiches conteneurs,...

Aucune politique de gestion des déchets ne pourrait émerger sans l'adhésion des usagers. Ce sont les délégués - élus qui sensibilisent, informent, expliquent et répondent aux questions des administrés sur les sujets liés au tri et à la collecte lorsqu'ils sont interpellés dans les communes par les habitants. C'est pourquoi le Select'Om a développé un outil spécifique à destination des élus. Pratique et didactique, le Mement'om est notamment destiné aux délégués. L'objectif est de les aider à apporter les bonnes réponses à ces sollicitations.

Pour renforcer la communication entre le Select'Om et les communes et Communautés de communes, il a semblé indispensable de créer une lettre bi-annuelle conçue comme un véritable trait d'union. Cette lettre a pour vocation de resserrer les liens en apportant de l'information et de la transparence sur les différentes actions engagées par le Select'Om.





52 Route Industrielle de la Hardt
67120 MOLSHEIM
Tél. : 03.88.47.92.20 - Fax : 03.88.47.92.29
www.select-om.com - accueil@select-om.com

**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE MOLSHEIM ET ENVIRONS**

n°16